



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7124</b>	<b>De M. Frédéric Petit</b> ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition numérique et télécommunications		<b>Ministère attributaire</b> > Premier ministre
<b>Rubrique</b> > Français de l'étranger	<b>Tête d'analyse</b> > Fracture numérique - Français de l'étranger	<b>Analyse</b> > Fracture numérique - Français de l'étranger.
Question publiée au JO le : <b>11/04/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>10/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Frédéric Petit appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur l'accès numérique aux services de l'administration française pour les Français établis hors de France. Alors que la fracture numérique peut constituer un frein administratif pour de nombreux citoyens, M. le député a constaté que cela peut s'avérer encore plus problématique pour les citoyens résidant à l'étranger. En effet, contrairement à leurs concitoyens établis en métropole, ces derniers n'ont pas la possibilité d'avoir accès à des ateliers de formation à l'informatique que peuvent organiser des mairies ou centres sociaux locaux. M. le député a notamment connaissance de situations où des citoyens sont bloqués dans leurs démarches administratives lorsque celles-ci ne sont accessibles que *via* le dispositif FranceConnect+. Il questionne ainsi M. le ministre délégué pour savoir quelles initiatives en faveur de l'accompagnement à la digitalisation des Français de l'étranger sont prévues, qui pourraient, par exemple, prendre la forme de tournées de formation dans les consulats de France ou à des lignes téléphoniques dédiées aux Français de l'étranger.